

Luxembourg, décembre 2008

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la libéralisation des marchés de l'énergie, la Ville de Luxembourg avait créé dès l'année 2003 la société LEO (Luxembourg Energy Office) S.A. qui a repris, pour compte de la Ville, les activités commerciales et la relation contractuelle avec les clients de la Ville. Depuis le 1^{er} août 2007 la législation traitant des marchés de l'électricité et du gaz naturel prévoit la séparation organisationnelle des activités de gestion des réseaux et de la commercialisation de l'énergie.

Dans ce contexte, la Ville de Luxembourg a décidé de transférer avec effet au 1^{er} janvier 2009, ses activités de fourniture d'électricité et de gaz naturel à sa société LEO S.A. En tenant 100% des parts sociales de LEO, la Ville vous garantit la continuité de sa politique énergétique et tarifaire tout en s'engageant dans le développement compétitif de votre fourniture d'énergie. Comme au passé, les bénéfices résultant de l'activité commerciale seront transférés vers le budget communal et investis dans l'amélioration de la qualité et de la performance du service au client.

Le changement, qui deviendra effectif à partir du 1^{er} janvier 2009, ne demande aucune démarche de votre part. Les montants de vos acomptes mensuels ne subiront aucun changement et sont pris en considération, comme par le passé, pour vos décomptes annuels. De même, les clients ayant souscrit à un ordre de domiciliation pour les factures d'électricité, de gaz, d'eau et d'eau usée au profit de la recette communale de la Ville de Luxembourg, verront ces ordres de domiciliation transférés de manière automatique au profit des comptes bancaires de LEO S.A., sauf ordre contraire de leur part. Les conditions générales et particulières de vente d'électricité et de gaz naturel ne subiront par ailleurs aucun changement notable, elles sont tenues à votre disposition à nos guichets, 9, bld Roosevelt L-2450 Luxembourg, ou au call-center (tél : 26 39 48 48).

La facture de décembre 2008, qui vous parviendra en janvier 2009, sera donc, en ce qui concerne l'électricité et le gaz, la dernière facture établie et encaissée par la recette communale de la Ville de Luxembourg. Le changement de facturation sera donc opérationnel à partir de la facture de janvier 2009, qui vous sera adressée en février 2009. Une note spécifique vous informera des nouvelles coordonnées bancaires de LEO S.A.

En ce qui concerne l'eau et l'eau usée, pendant une période transitoire d'un an, la société LEO S.A. procédera pour des raisons d'ordre pratique à la facturation et à l'encaissement des factures relatives à la consommation de l'eau pour le compte de la Ville. Les paiements perçus par LEO seront transférés sans délais et sans commission d'aucune sorte à la recette communale de la Ville de Luxembourg.

Votre administration communale et LEO S.A. s'engagent à vous assurer dans l'avenir une fourniture d'énergie et un service de haute qualité et à prix compétitifs.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous restons, avec toute l'équipe de LEO S.A., à votre entière disposition.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.



Paul Helminger
Bourgmestre
Président LEO S.A.



Jean-Paul Wagner
Administrateur délégué LEO S.A.